



Conditions Générales de Vente

PREAMBULE

Le siège social de la SAS MySpa est situé 10 rue Chanzy - 13300 SALON DE PROVENCE.

SIRET : 791 102 601 00014

Coordonnées téléphoniques : 04.90.73.37.14

Site Internet : <http://www.myspa.fr/>

Email : administration@myspa.fr

Adresse de correspondance :

SAS MySpa

ZA les Paluds

Chemin du Hangar d'Emilien

13430 EYGUIERES

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société MySpa (« Le Fournisseur ») fournit aux acheteurs professionnels (« Les Acheteurs ou l'Acheteur ») qui lui en font la demande, par contact direct ou via un support papier, les produits suivants : Soins et Produits de Bien-être (« Les Produits »).

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées sans délai à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 - COMMANDES - TARIFS

2-1 Les commandes sont effectuées en remplissant le bon de commande du Fournisseur, ou par téléphone ou par courriel. Elle doit être confirmée par l'Acheteur qui devra signer la commande et y apposer la mention « Bon pour accord ».

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client, par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par un email de confirmation de commande.

Le montant minimum de la commande d'implantation est de 1500 euros HT. S'agissant des modèles revente, aucune commande portant sur un nombre de Produits inférieurs à 3 ne pourra être acceptée.

2-2 Aucune modification de commande ne sera acceptée une fois le bon de commande validé par l'Acheteur et adressé au Fournisseur.

2-3 Les Produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Fournisseur.

Ces prix sont nets et HT, départ usine, transport et emballage compris. Ils ne comprennent pas les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des factures s'effectue par prélèvement automatique, avec accord du Client. Le Client préférant régler les factures émises par chèque ou virement doit le signaler au Fournisseur lors de la commande de Produits.

Pour toute commande d'ouverture de compte (1ère commande passée par l'Acheteur auprès du Fournisseur), un acompte correspondant à 25 % du prix total d'acquisition des Produits susvisés est exigé lors de la passation de la commande. Le Fournisseur se réserve le droit de ne pas livrer les Produits commandés en cas de non-paiement de l'acompte, par le Client, à la passation de la commande.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison, dans les conditions définies à l'article «Livraisons» ci-après. Lors de la négociation commerciale et à la demande du Client, un délai de règlement à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être accordé par le Fournisseur. Ce délai, qui sera décompté en jours calendaires, sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur.

Le Fournisseur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par l'Acheteur si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

Pour toute autre commande, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la livraison des Produits dans les conditions définies à l'article «Livraison» ci-après et comme indiqué sur la facture remise à l'Acheteur. Lors de la négociation commerciale, un délai de règlement à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être accordé au Client par le Fournisseur. Ce délai, qui sera décompté en jours calendaires, sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 5 % du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le non-paiement entraînera l'exigibilité immédiate de 100% des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la livraison des Produits commandés.

L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du Fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, le Fournisseur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

Le non paiement des produits commandés à échéance accordée engendrera immédiatement et sans préavis les conditions de paiement à une obligation de virement bancaire avant conditionnement des produits.

ARTICLE 4 - LIVRAISONS

Pour toute commande d'un montant inférieur à 300 euros HT, les frais de livraison qui seront à la charge de l'Acheteur sont de 12 euros HT. Au-delà, aucun frais de livraison ne sera à la charge de l'Acheteur. Les Produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception par le Fournisseur du bon de commande correspondant dûment signé.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas 10 jours.

En cas de retard supérieur à 10 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente. Les éventuels acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Fournisseur.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

La livraison sera effectuée à l'adresse indiquée par le Client par la délivrance dans les locaux du Fournisseur, à un expéditeur ou transporteur, les produits voyageant aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit et accompagnés du bon de livraison, par celui-ci, dans un délai de 2 jours à compter de la livraison des Produits, à l'adresse email administration@myspa.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception, les produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Ces réserves devront être accompagnées de photographies des dommages invoqués. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserves.

L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement. Le Fournisseur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.



Conditions Générales de Vente

ARTICLE 5 - TRANSFERT DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du Fournisseur sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par l'Acquéreur.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR - GARANTIE

Les produits livrés par le Fournisseur bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de 5 jours ouvrés, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation (non-respect des conditions de conservation mentionnées sur l'étiquetage des Produits notamment), négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 2 jours à compter de leur découverte.

Le Fournisseur remplacera les Produits sous garantie jugés défectueux.

Le remplacement des Produits n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions indiquées au verso de l'étiquette.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans les huit (8) jours suivants la date de livraison des Produits, le Fournisseur adressera un courriel au Client, comportant un mot de passe permettant d'accéder à « l'Espace Pro » du site Internet www.myspa.fr et permettant de télécharger des images (logo MySpa etc.) pouvant être utilisées par les Clients pour présenter et vendre les Produits à leur propre clientèle, étant entendu que ces photographies, images et/ou documents commerciaux et de présentation ne pourront plus être utilisés par le Client une fois son stock de Produits entièrement écoulé.

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

ARTICLE 8 - LITIGES

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON DE PROVENCE.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 - ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Article 11 – CONDITIONS D'UTILISATION

Les produits MySpa ne pourront être vendus qu'au détail et uniquement aux consommateurs du point de vente ou du site internet de vente en ligne de l'Acquéreur. L'Acquéreur n'a pas le droit de vendre via des sites de vente en ligne à l'exception de son propre site de vente en ligne directement lié à son centre.

L'Acquéreur s'engage à un discours commercial positif et favorable à l'image du Fournisseur, durant et après sa relation commerciale, sans limitation dans le temps.

L'Acquéreur doit utiliser les produits MySpa aux seuls fins de réalisations de soins et protocoles MySpa, dans un parfait état d'utilisation et de conservation. Aucun autre produit que ceux de MySpa ne peut être utilisé dans le déroulement d'un soin de beauté MySpa.

Le Fournisseur s'engage à livrer des produits à date de péremption de minimum 6 mois pour les modèles professionnels et 12 mois pour les modèles reventes. Ces délais sont établis pour un délai cohérent d'utilisation professionnelle, et de revente et utilisation des consommateurs. Par conséquent, aucun retour de produits périmés ne sera accepté.

Les produits doivent être stockés en température ambiante, sans exposition à la chaleur, au froid, aux rayons du soleil, ni aux rayons ultra-violet. Par conséquent, aucun retour de produits altéré, sous quelle que forme que ce soit, ne sera accepté. L'Acquéreur ne peut pas utiliser ni vendre des produits périmés ou altérés.

Nom du centre :

Nom et fonction du signataire :

Date et lieu :

Signature :

tampon :

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1017 8000 6757 0210 3985 981 • BIC (Bank Identification Code) : CCBPFRPPCHX

Code Banque : 10178 • Code Guichet : 00067 • N° du compte : 57021039859 • Clé RIB : 81 • Domiciliation/Paying Bank : CHAIX EYGUIERES